Mise en oeuvre du programme Socrates

2000/2315(INI) - 22/01/2002

La commission a adopté le rapport d·initiative de Mme Doris PACK (PPE-DE, D) sur la mise en ·uvre du programme SOCRATES. Elle se félicite des mesures prises par la Commission dans le sillage de la première phase du programme pour améliorer le suivi et l'évaluation, mais elle propose que la Commission, dans le cadre d'une coopération renforcée avec les agences nationales (AN), établisse des rapports d'activité annuels et les transmette au Parlement, au Conseil et aux États membres. La commission a fait plusieurs recommandations destinées à améliorer la mise en ·uvre du programme, notamment en veillant à ce qu'il n'y ait pas de retard dans la passation des contrats entre la Commission et les AN et à ce que le paiement des subventions ne subisse pas de retards injustifiés. De plus, la Commission devrait organiser un dialogue avec les étudiants afin que ceux-ci puissent faire part des problèmes rencontrés durant leur séjour dans le pays d'accueil. Le rapport note également que certaines procédures administratives restent lourdes en dépit des efforts déployés au cours de la deuxième phase du programme pour les simplifier. L'une des caractéristiques du programme Socrates étant précisément le grand nombre de petits prêts, la commission invite la Commission européenne à supprimer l'obligation de cofinancement et à introduire une procédure de soumission accélérée, lorsque les demandes portent sur des subventions inférieures à 20.000 euros.